

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° 36_170626

OBJET : POLITIQUE

SOCIALE SANTE

SOLIDARITE VIE

ASSOCIATIVE

RESSOURCES HUMAINES

Approbation de la mise à jour de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile au titre de l'année 2026.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°36_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Madame Clémentine FARDOUX rapporte :

Par délibération du 14 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé le principe général d'attribution de véhicules de fonction comme de service, ainsi que les conditions autorisant le remisage à domicile et les règles d'utilisation des véhicules du parc automobile de la Commune.

Cette délibération, reprise chaque année, peut être actualisée en fonction des contraintes opérationnelles mais également des nécessités de services.

A la vue de l'état du parc automobile de la Ville, il est nécessaire de remettre des véhicules en commun au sein de ce dernier afin de pouvoir disposer de véhicules de prêt pour l'ensemble des services.

Cette délibération propose donc d'approuver la mise à jour de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile sous certaines conditions, au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L2121-29 et L2123-18-1-1,

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la Transparence de la Vie Publique,

VU le décret n° 2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article 6,

VU le règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de service et de fonction du parc automobile de la Ville d'Aubagne adopté au Comité social territorial du 13 septembre 2023,

VU la liste des postes et fonctions ouvrant droit au remisage à domicile fournie en annexe,

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un véhicule de service est subordonné aux nécessités du service,

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un parc automobile et décide d'approuver le principe de l'attribution de certains de ses véhicules de service aux fonctions opérationnelles et spécifiques qui le nécessitent,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition d'un véhicule avec remisage à domicile aux bénéficiaires de la Collectivité, lorsque leurs fonctions le justifient, doit être encadrée par une délibération annuelle du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que l'autorisation de remisage d'un véhicule de service à son domicile ne constitue pas un droit pour l'agent qui en bénéficie,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER la mise à jour de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile sous certaines conditions, au titre de l'année 2026.

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération n°36_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

CONTRE : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

POUR EXTRAIT CONFORME